



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

SLO

ID : 021-200000925-20211216-16_12_21_08-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 DÉCEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **dix-huit décembre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DAN COURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR ([pouvoirs de M. Dominique CHOPPIN, de Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON ([pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR](#)), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir à M. Olivier GAUTHRON](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), Mme Marie-Paule FONTAINE ([pouvoir à Jean-Luc AUCLAIR](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, Aux Moyens Informatiques, aux Personnels et de la Modernisation de l'Administration.

16/12/2021/08

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	29
VOTANTS :	33

Objet : Renonciation du prêt de véhicules de transports aux communes membres de la communauté de communes

Il est rappelé que par délibération n°12/11/2015/07, du 12 novembre 2015 le Conseil Communautaire a décidé de la création d'un tarif en vue de la mise à disposition par convention du car « Grand Tourisme » au bénéfice des communes membres de l'espace communautaire.

Or depuis 2015, force est de constater que les deux conducteurs de cars de la collectivité sont de plus en plus sollicités par les services communautaires pour assurer des transports collectifs les weekends, et ce en sus de leurs missions quotidiennes de Logistique-Maintenance déjà conséquentes.

Il est rappelé également que la législation impose qu'après 6 jours de travail maximum, un conducteur doit bénéficier d'un repos hebdomadaire de 45 heures consécutives, pouvant être réduit à 36 heures, mais les heures de repos non prises doivent être récupérées dans les 3 semaines suivantes.

L'application de la loi oblige donc systématiquement au remaniement des plannings journaliers préétablis. Les agents sont donc amenés à travailler seuls pour assurer des missions quotidiennes récurrentes qui nécessitent d'être souvent en binôme.

Considérant que le prêt de véhicules de transport de personnes de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à ses communes membres n'est aujourd'hui plus adapté eu égard au fonctionnement du service.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Considérant par ailleurs que cette démarche n'est pas compatible avec les Statuts de la communauté de communes, puisque ce n'est pas une compétence

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par :

- ⇒ 16 voix **POUR**,
- ⇒ 09 voix **CONTRE** (Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Olivier GAUTHERON, M. Martial MATHIRON, Mme Christine NIRLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU,),
- ⇒ 08 **ABSTENTIONS** (M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Dominique CHOPPIN, M. Vincent CROUZIER, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Simon GEVREY, M. Paul MURANO, M. Martial PARIZOT, M. Emmanuel PONTILLO),
- **DÉCIDE** de la renonciation du principe de prêt des véhicules de transports de personnes (cars) communautaires aux communes membres,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 décembre 2021

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER